



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 60578

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rapport de la Cour des comptes sur la fonction publique d'Etat. La Cour préconise, entre autres mesures, dans de domaine de l'enseignement, de « revoir la carte des formations », constatant qu'il existe aujourd'hui 350 disciplines cloisonnés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale partage l'appréciation de la Cour. La difficulté de la gestion prévisionnelle au niveau national résulte pour partie d'un dispositif de formation complexe comportant plus de 350 disciplines. C'est pourquoi il est prévu, en s'appuyant davantage sur les analyses régionales, d'approfondir la démarche de gestion prévisionnelle. En effet, la définition de la carte des formations étant de la compétence des recteurs et des régions, il convient de partir d'une analyse de l'évolution des besoins d'enseignement au plan académique pour en déduire les besoins de recrutement nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60578

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2525

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5191